

## **Réunion extraordinaire du CSE du mardi 7 avril**

*Réunion mensuelle réalisée en conférence téléphonique eu égard aux circonstances actuelles*

- **Point à date sur l'activité de la filiale :**

La tendance d'activité du Groupe est mauvaise (-44%) le E-Commerce ne permet pas de combler le fort déficit.

De fait il y a une forte diminution des livraisons, la livraison du PEM permet de maintenir les ouvertures de plateformes.

Des modifications sont donc prévues pour la livraison pour laquelle certaines plateformes auront quelques changements éventuels de jours d'ouverture (les salariés seront avertis par leur hiérarchie si besoin est)

Au sujet des Interventions le nombre ne faiblit pas. L'organisation semaine A et B se poursuit, mais il va y avoir 2 changements : sur le CS de Marseille les techniciens TV seront mis en chômage partiel ; arrêt du chômage partiel sur le CS de Limonest, Narbonne et Montpellier pour l'IAD seulement afin d'alléger les tournées des techniciens et répondre aux attentes clients.

A l'ENS une organisation par roulement sera proposée aux salariés volontaires pour reprendre leur activité.

- **Mise en place d'une hot line pour les salariés à compter du 8 avril :** pour accompagner les salariés de DGE une ligne téléphonique est ouverte concernant vos problèmes RH les lundi/mercredi et vendredi de 14h à 17h, disponible au 01 55 21 28 98.

Pour rappel une ligne est déjà ouverte dans le cadre d'une écoute d'accompagnement au 0800 513 032.

La téléconsultation médicale est également ouverte via Vivinter.

- **INFORMATION sur la mise en place *Click and Collect* dans certains magasins franchisés :**

5 zones pilotes ont testé ce système depuis le 2 avril (dont 2 shop in shop Carrefour et 1 Intermarché)

31 franchisés dès le 6 avril se sont portés volontaires.

**Test potentiel sur des magasins intégrés dès le 15 avril.** Principe : ouverture de 9h30 à 12h du lundi au samedi avec 2 ou 3 encadrants uniquement, zone de retrait balisée à l'extérieur du magasin sans contact avec le client. Ça ne concerne que des produits déjà en stock magasin et hors modèle d'expo (pas de réapprovisionnement par mut').

Nous demandons si les encadrants seront alors concernés par la « prime de remerciement », la Direction n'a pas encore tous les éléments à nous communiquer et reviendra vers nous avec des réponses plus précises prochainement.

**La CAT s'insurge de la façon dont les Organisations Sociales sont traitées !! La question concernant le Click and Collect des magasins intégrés a été évoquée la semaine dernière en Comité de Groupe et nous apprenons la réponse dans presse ce matin !!!!! Alors que la**

**Direction Groupe nous avait confirmé que les magasins intégrés n'étaient pas concernés, nous apprenons l'inverse aujourd'hui dans la presse écrite !!!**

**Il y a donc 2 possibilités : la Direction Groupe se fiche royalement du dialogue avec vos représentants, ou elle navigue à vue et ne sait pas ce qu'elle va faire d'un jour à l'autre ... dans un cas comme dans l'autre c'est déplorable !**

- **Point sur les modalités de maintien des rémunérations pour les salariés en activité partielle et rappel des dispositifs mis en place à l'attention des salariés actifs :** pour la partie IAD, livraisons et back office le variable est calculé sur la moyenne des 3 mois, pour la partie Exploitation (vendeurs, Conseillers Pôle service etc ..) 70% de la rém brute + complément d'activité partielle avec une moyenne de variable (base des variable des 12 derniers mois). Les autorisations de paiement seront effectuées le 9 avril, il n'y aura pas de retard lié à l'Entreprise, mais le week-end de Pâques peut être compliqué pour votre établissement bancaire.

**La direction félicite le service paie de son travail de titan, nous lui proposons de verser une prime également aux salariés concernés !**

- **Point sur l'attribution des tickets restaurant :** comme nous vous l'avons annoncé dans le CR du Comité de Groupe de la semaine dernière, les télétravailleurs se verront octroyer leurs TR comme à l'habitude, c'est la règle de DROIT.

Les TR du mois de mars ne pourront pas être délivrés physiquement, comme annoncés ils ne seront pas prélevés sur la paie du mois de mars mais régularisés au retour d'une situation normale (peut être vers mai). Aucun TR ne sera distribué ce mois, mais ils sont bien édités pour les actifs.

- **Questions diverses :**

**Après l'annonce de Mr Martinez d'un après COVID 19 structurel, nous nous interrogeons sur le devenir des magasins à faible potentiel avant cette crise ? Le changement inévitable d'attitude de certains clients qui n'avaient pas l'habitude d'utiliser le E-Commerce, et qui vont s'en servir désormais, remet-il en question notre modèle de magasins intégrés et devons-nous craindre pour les emplois ?**

La Direction nous indique que le E-commerce va effectivement prendre une ampleur importante mais sans remettre en cause notre modèle commercial.

Néanmoins, et hors cette crise, elle admet qu'une réflexion sur les magasins à « moins de 5 millions » doit être menée, mais que cette démarche était à l'ordre du jour avant la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

**Techniciens : alors qu'on nous annonce en Comité de groupe une moyenne nationale à 4 départs/jour, il semble que les tournées de la filiale soient bien plus remplies. Quelle est la position de la Direction à ce sujet ?**

La Direction indique que la moyenne filiale est établie entre 4 et 6 clients/jours.

Nous rappelons à la Direction qu'il faut rester vigilants sur le bien être des salariés qui sont au travail, la réponse à la demande clients ne doit pas se faire au détriment des engagements De l'Entreprise vis-à-vis de la santé des collaborateurs.

**Primobox : le traitement des demandes à *Primobox* est annoncé par le prestataire à 48h maximum ; il s'avère que des demandes effectuées il y a une semaine ne sont toujours pas honorées ...**

Si vous n'avez pas encore reçu de réponse vous devez contacter rapidement cette adresse mail [emilie.bignon@fnacdarty.com](mailto:emilie.bignon@fnacdarty.com) en indiquant votre demande et en précisant votre adresse mail professionnelle pour le retour.

**Congés et RTT : depuis le début l'Entreprise a confirmé que la pose de Cp et de RTT n'était pas possible pour les salariés qui n'étaient pas en activité, qu'en est-il aujourd'hui ?**

La Direction, avec le recul, indique que, pour le moment, les salariés des Centres d'appels, car jamais concernés par le chômage partiel, peuvent faire une demande de Congés payés qui sera acceptée si l'activité le permet (de même que ceux qui avaient déjà posé ces CP).

Pour les autres la politique ne change pas, ceux concernés par le chômage partiel ne peuvent pas faire une demande de CP, les Cp posés sont donc annulés.

Concernant les Congés Payés **les OS sont dans l'attente d'une négociation** comme le gouvernement le permet.

**Médailles du travail et gratifications** : 124 d'entre vous sont concernés, les dossiers sont traités mais les organismes gouvernementaux sont au ralenti, tout sera traité une fois la situation rétablie.